



Association Suisse-Québec d'échanges Pédagogiques

FORMATIONS INDIVIDUELLES

Année 2017 - 2018

« Jouer, c'est Magique »

Association Suisse Québec Échanges Pédagogiques

Adresse : ASQEPE
1, rue de la Tambourine
1227 Carouge

info.asqepe@bluewin.ch
www.asqepe.org

Jouer, c'est magique

Au Québec depuis 1994, d'abord de façon expérimentale puis plus largement depuis 1997, le programme « Jouer c'est magique » vise le développement global de l'enfant et est basé sur l'apprentissage actif.

En Suisse depuis 2005 grâce à l'initiative de madame Myriam Massarenti de la crèche les Couleurs du Monde à Grand Lancy, le programme *Jouer, c'est magique* trouve à Genève une réception positive puisqu'il semble faire écho à des orientations partagées. Le programme offre des possibilités de métisser les pratiques professionnelles déjà en place à une organisation pédagogique qui enrichit les équipes qui s'investissent dans la démarche.

Cinq principes

- ❖ L'enfant apprend par le jeu
- ❖ Chaque enfant est un être unique
- ❖ Le développement de l'enfant est un processus global et intégré
- ❖ L'enfant est le premier agent de son développement
- ❖ La collaboration entre les parents et le personnel contribue au développement harmonieux de l'enfant.

Une pensée pédagogique

- ❖ L'apprentissage actif, désigne cette pensée pédagogique basée sur le fait que lorsque l'enfant peut s'investir selon ses intérêts dans un jeu qui convient à son niveau de développement, cela contribue à son développement global. L'apprentissage actif suppose aussi que l'interaction avec les pairs et l'environnement permet à l'enfant de construire ses savoirs, savoir-être et savoir-faire.

Cinq ingrédients

- ❖ L'action directe sur un matériel accessible et varié
- ❖ La réflexion
- ❖ Le langage
- ❖ La motivation
- ❖ La résolution de problèmes par l'enfant, soutenue par l'éducateur/trice

Formateurs

Madame Ginette Hébert

Enseignante en petite enfance à l'Université de Montréal; formatrice dans les centres de la petite enfance du Québec, accompagnante dans le suivi et l'application de la méthodologie; conférencière; auteure du document « le rôle de l'éducatrice en milieu de garde dans la pédagogie ouverte », co-auteure des documents : « Connaître le programme Jouer c'est magique »; « Programme éducatif des poupons et des trottineurs »; « l'éthique en service de garde » « Brio » dans le cadre de la campagne nationale de perfectionnement sur le programme éducatif.

Madame Nathalie Hébert

Éducatrice pendant 15 ans, maintenant directrice pédagogique dans un Centre de la Petite Enfance à Trois-Rivières au Québec depuis plusieurs années, formatrice pour le Programme « Jouer, c'est magique », l'éthique en service de garde et « Brio » dans le cadre de la campagne nationale de perfectionnement sur le programme éducatif. Soutien et accompagnement d'équipe dans l'application du programme Accueillir la petite enfance. Directrice d'une entreprise d'économie sociale de services et de soutien à la famille. .

Jouer, c'est magique. Année 1

Contenu:

Les principes pédagogiques.

L'organisation de l'environnement

L'intervention démocratique

Formatrice :

Mme Nathalie Hébert

- Mardi 14 et vendredi 17 novembre 2017 8 h 30-16 h

Mme Ginette Hébert

- Jeudi 7 et vendredi 8 juin 2018 8 h 30-16 h

Coût de la formation (12 heures) : FRS 400.-

Jouer, c'est magique. Année 2

Prérequis : « Année 1 »

Contenu

L'apprentissage actif

Le processus de planification-action-réflexion

La collaboration avec les parents

La formatrice répondra également à toutes vos questions concernant la mise en pratique...

Formatrice :

Mme Nathalie Hébert

- Jeudi 2 et vendredi 3 novembre 2017 8 h 30-16 h

Mme Ginette Hébert

- Lundi 18 et mardi 19 juin 2018 8 h 30-16 h

Coût de la formation (12 heures) : FRS 400.-

Jouer, c'est magique. Année 3

Prérequis : « Année 1 » et « Année 2 »

Contenu

Les expériences clés des enfants d'âge préscolaire

Les expériences clés des poupons et trottineurs

L'observation : pourquoi et comment...

Formatrice :

Mme Nathalie **Hébert**

- Jeudi 23 et vendredi 24 novembre 2017 8 h 30-16 h

Mme **Ginette Hébert**

- Mardi 15 et mercredi 16 mai 2018 8 h 30-16 h

Coût de la formation (12 heures) : FRS 400.-

RÉFLÉCHIR À LA GESTION DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE AVEC JOUER, C'EST MAGIQUE

***Public cible :** Cet atelier s'adresse aux directrices et adjointes qui accompagnent pédagogiquement l'équipe éducative.*

***Pré-requis :** « Année 1 »*

***Durée :** 2 x 4 heures*

***Contenu émergent :** Les principes éducatifs de l'apprentissage actif comme fondement de la guidance pédagogique. La pratique réflexive comme mode d'apprentissage et de co-construction de la pratique de gestion pédagogique des équipes.*

***Description :** Le programme « Jouer, c'est magique » s'inscrit dans une perspective de développement global pour les enfants... et pour les équipes éducatives aussi! Si jouer, c'est magique, vient avec des outils pour les éducatrices et des démarches pour l'appliquer, il n'en est pas de même pour guider la direction pédagogique. Mon expertise de formatrice permettra de favoriser un co-développement entre les professionnels et les gestionnaires en matière de pédagogie, ainsi que de répondre aux questions relevant du programme éducatif.*

Formatrice :

Mme Ginette Hébert

- Vendredi 18 mai 2017

8 h 30-17 h 30

Coût de la formation (8 heures) : FRS 250.-

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement est dû dès l'envoi de la confirmation-facture par l'ASQEPE. Les participants sont personnellement responsables du paiement de leurs formations, avant le début de la formation, indépendamment du fait qu'ils reçoivent ou non une participation de leur employeur.

La formation est confirmée dès que le nombre de participants est jugé suffisant. Si la formation n'a pas lieu, le montant acquitté sera remboursé aux participants ou à l'institution.

Conditions de désistement

Une fois l'inscription pour une formation enregistrée, les demandes de désistement ou de report doivent être communiquées par écrit à l'ASQEPE.

Dans tous les cas de désistement intervenant après l'envoi de la confirmation-facture, une finance d'inscription de CHF. 50.- est perçue.

En cas de désistement intervenant dans les 15 jours qui précèdent le début de la session, et quels qu'en soient les motifs, les 50% du prix de la session seront retenus ou exigés.

En cas de désistement intervenant dans les 3 jours qui précèdent le début de la session ou alors que celle-ci a déjà commencé et quels qu'en soient les motifs, la totalité du prix de la session sera retenue ou exigée.

En cas de désistement, la personne peut se faire remplacer par une personne remplissant les conditions d'admission.

Validation des actions de formation

Les participants réguliers reçoivent une attestation en fin de formation.